

## BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux  
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN  
PARAITRA LE 20 DECEMBRELA SITUATION  
LES ENGRAIS

La livre anglaise a fléchi sensiblement depuis quelques jours de 88 fr. à 84 fr. 60. Cette baisse qui a influencé vivement le cours des blés, ne paraît pas avoir eu d'effet tangible jusqu'ici sur les cours du nitrate en disponible. La demande est modérée, ce qui n'a rien d'étonnant, car nous avons encore devant nous 2, et même plutôt 3 mois avant l'emploi en couverture sur les blés.

Dans la rédaction de la note que nous avons publiée dans notre précédent bulletin sur les prix du nitrate de soude, une omission a jeté un peu de doute chez nos adhérents.

Il est bien entendu que ces prix s'entendent pour les cent kilogrammes, brut pour net, et non pour le sac de 75 kilos.

La diminution du prix de la livre nous a permis de retenir une quantité de nitrate de soude supplémentaire pour faire face aux demandes qui avaient atteint le montant de notre première quantité retenue. Nous pensons pouvoir continuer encore quelques jours à pratiquer les prix indiqués dans notre précédent bulletin.

Rien de nouveau à signaler pour le moment dans les prix des autres engrais. Cependant on signale des grèves dans mines de potasse d'Alsace. On doit craindre des retards dans les expéditions.

Paiement des Factures  
de Sulfate de Cuivre et autres

Nous croyons devoir insister à nouveau auprès de nos adhérents et de nos agents qui auraient des factures de sulfate de cuivre ou autres marchandises à régler à la caisse du Syndicat, d'opérer ces règlements avant la fin de l'année 1924, afin de nous permettre d'effectuer nous-mêmes les paiements à nos fournisseurs.

Ceux qui ne pourraient effectuer ces paiements directement à notre caisse, devront verser le montant des sommes dues, à leur bureau de poste, au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, à Nantes, au plus tard le 29 décembre.

Sulfate de Cuivre  
Bouillie Bordelaise  
Soufre

Nous pouvons encore compter sur le prix de 200 fr. pour le sulfate de cuivre en cristaux, et ce, pour quelques jours. Mais sauf pour les livraisons en magasin qui peuvent se faire en disponible immédiat, nos fournisseurs nous demandent de

ne nous engager, sauf cas urgent, que pour livraison fin janvier.

En bouillie bordelaise, marque Azur, nous cotons 190 fr. livraison février.

En soufre sublimé 95 fr., livraison à la demande.

Ces prix pour les 100 kilos, nos conditions usuelles.

Liste des Sous-Agents de la C<sup>o</sup> d'Assurances  
Accidents

## " LE ZENITH "

Abbatetz : Beauchêne, agent du Syndicat ; Herbert, régisseur.

Aigrefeuille : Guillou, gendarme en retraite.

Ancenis : Des Poissonnais, villa *Plaisance*.

Angers : Carel, 37, rue du Mail.

Avessac : Comte de Douhet, le Sault-au-Chevreuil.

Bouaye : Brossaud, agent du Syndicat.

Bouguenais : Batard, sabotier.

Chapelle-Heulin : Bahaud, sabotier.

Châteaubriant : Chapuis, hôtel du Commerce ; Gautier, agent du Syndicat ; Merlet, fils, expert.

Cheméré : Bouhier, agent du Syndicat.

Couffé : Chevillard, cordonnier.

Donges : Avenard, agent du Syndicat.

Gorges : Chaillou, instituteur libre.

Haute et Basse-Goulaine : Arnaud, expert.

Guérande : Gouraud, fils.

La Haie-Fouassière : Buisset, expert.

La Limouzinière : Padiou, tonnelier.

Loroux-Bottreau : Bonnet, tonnelier.

Massérac : Martin, secrétaire de Mairie.

La Meilleraye-de-Bretagne : Hias, agent du Syndicat.

Nantes : Naintre ; Keranguéven, brigadier de gendarmerie en retraite.

Nort-sur-Erdre : Lambert, agent du Syndicat ; Letertre, instituteur libre.

Nozay : Ferré, expert.

Paulx : Séjourné, secrétaire de Mairie.

Le Pellerin : Hervieux, percepteur en retraite.

Pontchâteau : Auffray-Thibaud, secrétaire de Mairie.

La Remaudière : Lemée, mécanicien.

Saint-Fiacre : Sécher, expert.

Saint-Herblain : Collet, instituteur libre.

Saint-Herblon : Orhon, sabotier, La Roche-Blanche.

Sainte-Pazanne : Ringard, agent du Syndicat.

Sautron : Poisbeau.

Soudan : Rétif, agent du Syndicat, Clairval, Villepot.

Savenay : Lelièvre, agent du Syndicat ; Fréteaud, la Berrie, Prinquiau.

Vallet : Defontaine, sellier.

Vertou : Bureau, expert.

Vieilleville : Dugast, agent du Syndicat.

## TOURTEAUX D'ARACHIDES

Nous espérons que le gouvernement sera plus heureux par son accord de scories qu'il ne l'a été pour les tourteaux.

Nous exprimions nos craintes au sujet des fournitures de tourteaux qui devaient être faites aux syndicats agricoles.

Nous n'avions malheureusement pas tort. Il nous a été absolument impossible, depuis ce fameux décret, de nous procurer la moindre quantité de tourteau d'arachide courant.

Les usines avec lesquelles nous avons été mis en rapport par l'Union des fabricants d'huile, nous ont envoyé des échantillons de tourteaux extrêmement foncés, de qualité très inférieure, et émettent la prétention de ne livrer qu'en plaques et non en farine.

Nous nous sommes résolus à envoyer le dossier complet de toute notre correspondance au ministère.

Mais cela ne nous procura pas de tourteaux pour nos adhérents.

Pendant ce temps le tour est joué, toutes les quantités de tourteaux de bonne qualité moyenne s'embarquent à Marseille, à destination des pays du Nord (Suède, Danemark, peut-être Allemagne qui peut payer maintenant avec ses marks-or !!!) et nous nous apercevons du bon tour qu'il nous aura été joué quand il n'y aura plus de tourteau en France et quand il faudra consentir comme pour le manioc, une augmentation de 20 francs par 100 kilos et par semaine.

Nous croyons que les cultivateurs qui prévoient avoir besoin de tourteau cet hiver, feront bien de prendre leurs précautions et de nous retenir immédiatement ce qui leur sera utile en extra blanc, la seule qualité que l'on puisse trouver actuellement et en somme la moins chère, puisqu'elle n'atteint pas encore tout à fait le prix du blé.

(De l'Agriculteur du Centre.)

## Les Veaux de Génisse

Il n'est nullement exact que, par principe, il faille sacrifier pour la boucherie le premier veau d'une génisse. Nous avons des exemples de premiers veaux s'étant montrés supérieurs, par la suite, à ceux d'une deuxième naissance. Le tout est une question d'appréciation ; il arrive souvent que le veau d'une génisse très jeune soit un peu plus petit que les autres, mais si la génisse n'a pas eu une gestation trop prématurée, le veau peut devenir très intéressant ; à plus forte raison s'il s'agit d'une génisse bien développée et très bonne laitière.

(Revue de Zootechnie.)

## BLÉ, FARINE ET PAIN

Le projet de loi que M. Queuille, ministre de l'Agriculture, avait annoncé en intervenant dans la discussion des interpellations sur la vie chère, a été présenté à la

Chambre des députés dans la séance du 19 novembre. Ce projet a pour objet, d'après son titre, « d'assurer dans des conditions plus favorables l'approvisionnement en blé, en farine et en pain ». Il a été renvoyé à la Commission des Finances, sous réserve de l'avis de la Commission de l'Agriculture.

Les dispositions du projet sont celles que M. Queuille avait définies. Aux termes de l'article 1<sup>er</sup>, le Gouvernement aurait la faculté de décider par décret le remboursement aux meuniers de tout ou partie du droit de douane en ce qui concerne les blés tendres qu'ils auront transformés en farine livrée aux boulangers. D'après l'exposé des motifs, ce système constituerait un moyen d'action efficace et immédiat sur le prix du pain « sans provoquer aucune crainte chez le producteur qu'il faut encourager à la culture du froment ». Cette conséquence ne paraît pas aussi claire qu'on veut bien le promettre. Alléchés par la prime qu'on leur promet, les meuniers vont raréfier leurs achats sur les marchés du pays et acculer les agriculteurs à une baisse anormale que les circonstances actuelles ne justifient en aucune façon. C'est la dépréciation fatale des blés indigènes avant même que le régime soit inauguré et, à plus forte raison, s'il est adopté. Singulière méthode d'encouragement pour les producteurs ! Et comme la solution de la crise générale du blé est encore lointaine, le système artificiel qu'on a imaginé avec bonne foi, mais sans en étudier suffisamment la portée, menace d'avoir des conséquences d'une trop longue durée.

L'article 2 du projet a pour objet d'exempter de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe représentative de cet impôt à l'importation « les affaires de vente, de commission, d'importation ou de courtage portant exclusivement sur les grains de blé et de seigle, ainsi que les affaires de fabrication, de vente, de commission, d'importation ou de courtage portant sur les farines extraites de ces grains en vue de la panification ». D'après l'exposé des motifs, cette suppression de taxe se traduirait par une diminution de 2 à 3 centimes par kilogramme de pain consommé en France. Personne ne saurait blâmer cette disposition.

Aux termes de l'article 3, le ministre de la Guerre serait autorisé à constituer, dans les limites d'un crédit de 150 millions de francs, des réserves supplémentaires, c'est-à-dire au-delà des besoins de l'armée, de céréales panifiables et de leurs farines. Ces stocks seraient cédés au commerce à titre remboursable, dans des conditions à fixer par décret, et ils pourraient être renouvelés dans la mesure où il aurait été cédés.

Ainsi l'Etat se ferait marchand de blé et de farine et ramènerait la France aux pires moments de la période de guerre. Chacun comprendra les dangers de cette intrusion de l'étatisme dans les affaires agricoles. On annonce, il est vrai, que ce régime ne fonctionnerait que dans des circonstances exceptionnelles ; depuis la malheureuse application de la loi sur la

taxation des farines, on sait ce que cette expression signifie. On affirme qu'on veut encourager les agriculteurs, et on les livre à tous les aléas de l'arbitraire. Il est inutile d'insister davantage.

Il paraît que l'Office des Céréales panifiables avait été mis au courant des termes de ce projet, dans une réunion tenue le 17 novembre. C'est, du moins, ce qui résulte de la note suivante sur les conclusions adoptées dans cette réunion :

« L'Office a pris acte, avec satisfaction, des déclarations présentées vendredi dernier, à la Chambre des Députés, par le ministre de l'Agriculture. Il estime que les mesures suivantes envisagées par le Gouvernement, sont de nature à rassurer l'opinion et les intérêts en cause : ristourne sur le prix des blés étrangers permettant une réduction correspondante des prix de la farine et du pain ; suppression immédiate de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les farines panifiables et les céréales qui entrent dans la fabrication de ces farines ; constitution, par l'Intendance, d'un stock supplémentaire de blés et de farines permettant de parer aux difficultés locales et momentanées de ravitaillement.

» L'Office a en outre renvoyé à une sous-commission l'étude des conclusions du rapport de M. Poisson sur le monopole d'importation des blés. »

Nous avons appris que les agriculteurs qui font partie de cet Office n'ont pas manqué de présenter les réserves nécessaires.

(Journal d'Agriculture pratique.)

## L'AZOTE AMMONIACAL AZOTE DE L'AVENIR

Le sulfate d'ammoniaque, le plus connu des engrais azotés ammoniacaux, occupe sur le marché des engrais une place prépondérante et sa consommation qui était de 90.000 tonnes en 1912 sera d'environ le double pour l'année qui se termine ; aussi, peut-on se demander si cette véritable faveur dont jouit actuellement l'azote ammoniacal est justifiée et si elle persistera. Il est non seulement possible de l'affirmer, mais encore de prédire qu'elle ira grandissant. En effet, les raisons qui ont provoqué cette augmentation vraiment remarquable de la consommation du sulfate d'ammoniaque sont nombreuses et il est intéressant de dégager les grandes lignes d'un mouvement raisonné, comme d'ailleurs tous les actes de nos agriculteurs. La question de l'azote est à l'ordre du jour et si, dans toute la France, des Associations agricoles ont émis le vœu que l'industrie française produise de l'azote synthétique par les procédés Claude, Casale, Haber ou tous autres, il ne faut pas supposer qu'elles ont sacrifié à une mode ou à un vain patriotisme.

L'agriculteur veut de l'azote national, comme il réclame un carburant national, parce qu'il estime naturel et logique de tirer parti de tout ce qui existe en France, comme il cultive le moindre lopin de bonne terre. Il pense que le moteur de son tracteur pourra être modifié en vue de l'utilisation d'un carburant autre que l'essence et il sait adapter les engrais azotés quels qu'ils soient : nitriques, ammoniacaux ou amidiques aux exigences des sols et des cultures. En outre, si, comme tout le fait prévoir, l'azote produit en France doit être principalement ammoniacal, cette adaptation sera particulièrement facile car, la vogue dont jouit le sulfate d'ammoniaque est très nette et les statistiques qui en prouvent le développement sont caractéristiques.

En 1912, la consommation du sulfate d'ammoniaque était de 90.000 tonnes, elle montait à 97.000 tonnes en 1913 ; mais, pendant la guerre, elle fut des plus réduites, par suite de l'arrêt des cokeries du Nord et du Pas-de-Calais et de l'utilisation d'un contingent important de la production des usines en activité par les poudreries de l'Etat. En 1921, cette consommation passait à 124.000 tonnes, puis à 133.000 tonnes en 1922 et 153.000 tonnes en 1923, enfin, pour 1924, elle sera vraisemblablement voisine de 180.000 tonnes. On voit que la progression est non seulement continue, mais elle prend, chaque année, une ampleur plus considérable justifiée d'ail-

leurs par son action fertilisante certaine dont la connaissance s'est diffusée dans les communes les plus retirées.

Tous les cultivateurs savent maintenant quels résultats peut donner le sulfate d'ammoniaque et, s'ils l'employèrent parfois en suivant à tort les mêmes méthodes que pour d'autres engrais analogues, mais à mode d'action différent, ils ont maintenant acquis la pratique nécessaire. De même, ils prennent pour leurs labours un autre cheval que pour aller à la ville, de même, dans la fumure azotée complémentaire, ils confient au sulfate d'ammoniaque la tâche du robuste limonier réservant pour le mettre en flèche, le cas échéant, l'engrais plus vif mais moins vigoureux qui vient parfaire l'attelage.

L'azote ammoniacal n'a pas une action violente mais elle est durable et c'est là le secret de son succès. C'est donc, pour des raisons de pure technique agricole que l'industrie peut envisager hardiment la réalisation de vastes programmes de production. L'agriculture, dont les méthodes culturales se perfectionnent constamment, saura utiliser tous les engrais qui lui seront offerts. Qu'il soit français ou étranger, de récupération ou de synthèse, le sulfate d'ammoniaque lui est indispensable. Mais, et ceci montre bien son esprit pratique, l'agriculteur ne brûle pas ce qu'il a adoré, il ne rejette pas l'engrais azoté qui, depuis longtemps déjà, avait sa faveur, il ne révolutionne pas ses méthodes, il complète son outillage chimique longtemps insuffisant.

Il est intéressant de constater que si la lecture des ouvrages de vulgarisation éveille sa curiosité, elle ne suffit pas à convaincre le cultivateur de la valeur d'un engrais ; il veut voir lui-même et le jugement qu'il rend d'après son expérience personnelle est rarement révisé.

C'est pourquoi une enquête dans les milieux agricoles montre à tout observateur attentif que l'azote ammoniacal est bien l'azote de l'avenir.

Jean DEJERRE.

(De L'Engrais.)

## NOUVELLES FORMULES POUR LES BAUX A FERME

L'élévation des changes et leur instabilité qui ont contribué dans une large mesure à l'augmentation du prix de la vie ont apporté un trouble profond dans les relations économiques. Le monde agricole, dit M. Alfred Massé, est placé à cet égard dans une situation particulière. L'expérience a montré que les esprits les plus avertis ont été dans l'impossibilité de prévoir, au cours de ces dernières années, la hausse continue des cours qui tient à une infinité de causes, et il est tout aussi impossible de dire à quel moment elle s'arrêtera, quand se produira la baisse, dans quelle mesure et avec quelle rapidité celle-ci se manifesterait.

Or, l'agriculteur qui n'est pas propriétaire de la terre qu'il exploite ou qui n'est pas, comme le métayer, associé avec le propriétaire pour partager les fruits et bénéfices de l'exploitation, est tenu de payer un prix de fermage. Le taux de celui-ci au cours des dernières années s'est élevé. Il a été calculé généralement de telle sorte que le propriétaire retire de sa terre un revenu qui, tenu compte de la dévalorisation du franc, reste sensiblement au-dessous de ce qu'était son revenu d'avant guerre. Mais le fermier qui prend une propriété à bail ne peut, en raison des conditions de l'exploitation agricole, s'engager pour une courte période. La durée du bail est réglée par les conditions mêmes de la culture et l'assolement triennal étant la règle ordinaire suivie, les baux sont passés pour une durée de trois, six, neuf ou douze ans.

Les conditions économiques dans une aussi longue période de temps peuvent être complètement modifiées. Il faut espérer que le franc, après s'être stabilisé, retrouvera peu à peu sa valeur normale, mais rien ne permet de l'affirmer pour une assez longue période. Si les cours des principales denrées continuent de monter, sans augmentation du prix du fermage, les fermiers bénéficieront de cette hausse au détriment des propriétaires. Cette situation fait que les

baillleurs et les preneurs ont, d'un commun accord, cherché pour leurs baux des formules nouvelles qui garantissent les uns contre l'éventualité de la hausse, les autres contre l'éventualité de la baisse.

Cette formule, dit M. Massé, a été cherchée en prenant pour base le prix des produits agricoles comparé au prix d'avant guerre, toute fluctuation en plus ou en moins devant entraîner une augmentation ou une diminution dans le prix du fermage. Mais pour l'établissement d'un tel barème il est bien évident que l'on ne peut tenir compte de tous les produits agricoles. Ce serait chercher la difficulté et compliquer le problème comme à plaisir. Il est indispensable, pour que la pratique puisse se généraliser, que la formule soit simple et le calcul aisé à faire.

On a été ainsi amené à considérer tout d'abord le produit agricole essentiel qui est le blé. C'est se basant sur le cours du blé avant la guerre et aujourd'hui que, dans une partie importante de la France, on a établi une cote d'échelle mobile entraînant automatiquement l'augmentation ou la diminution du fermage suivant qu'une hausse ou une baisse se produit sur le cours du blé. M. Henri Hiltier a exposé le principe et le fonctionnement de cette échelle mobile.

Mais, si pour certaines régions de la France où les terres labourables constituent la presque totalité de la superficie des fermes, où le blé par suite est le principal produit agricole, il est possible et naturel de prendre comme base du calcul le prix de celui-ci, il n'en est pas de même partout. Dans toutes les contrées où se pratiquent l'élevage et l'engraissement, les terres labourables ne constituent qu'une partie de la superficie des fermes, la moitié, le tiers, quelquefois moins encore. On ne peut dès lors prendre pour base du calcul le prix du blé et il faut chercher, en appliquant le même principe, un autre élément de calcul.

Dans le centre de la France, et notamment dans le Nivernais, on a pensé à prendre pour base le cours du bétail sur pied tel qu'il est établi par les mercuriales officielles. Il est entendu que chaque année, à des époques qui correspondent avec les termes du fermage, on prendra les cours officiels du bétail et que l'on fixera le prix dû pour le semestre écoulé en faisant subir au chiffre inscrit dans le bail une augmentation ou une diminution par franc de hausse ou de baisse. Mais comme une variation d'un franc ne fait subir au prix de fermage qu'une modification insignifiante, il est en outre convenu que le prix ne variera que lorsque la différence sera assez grande, par exemple 20 fr. par 100 kilogr. poids vif.

Ainsi les fermiers se trouvent garantis contre les aléas qui pourraient résulter pour eux d'une baisse des cours et n'hésitent plus à contracter des baux pour une période de trois, six, neuf ou douze années. De son côté le propriétaire trouve dans cette formule une garantie contre une baisse possible de la valeur intrinsèque du franc qui ne manquerait pas d'avoir comme contrepartie une élévation des cours. L'un et l'autre ont trouvé avantage à l'application d'une telle formule.

Il existe également des régions où terres labourables et prairies entrent dans la composition des fermes pour des parts à peu près égales. Rien n'empêche de combiner dans ce cas la formule employée dans le Nivernais avec celle appliquée dans les régions productrices de blé et de dire que, suivant les cas, l'une des deux formules s'appliquera aux deux tiers ou à la moitié du prix du fermage, et la seconde au surplus.

Ce système, à la fois logique et équitable, mérite d'être connu et de voir son emploi se généraliser.

Dans le département du Calvados, M. Descours-Desacres, rapporte qu'on emploie une autre formule de bail. Avant la guerre, le fermier payait une redevance équivalente à la valeur de cinq ou six jeunes animaux d'un an. Aujourd'hui, ce fermier donne au propriétaire ce nombre d'animaux vivants. Le prix du fermage se trouve ainsi tenir compte de l'augmentation de la valeur du bétail. Si cette valeur a doublé ou triplé depuis la guerre, le fermage augmente d'au-

tant, le fermier livrant les animaux en nature.

M. Alfred Massé ajoute que, dans la Nièvre, on convient de prendre la cote du marché de la Villette.

(Académie d'Agriculture.)

## Renseignements sur la Récolte de Pommes ET LES COURS

*Cidre de consommation.* — La demande des cidres nouveaux est normale pour la saison.

### Cours

Bretagne .....	25 à 30
Normandie 5° .....	28 à 30
Vallée d'Auge 6° .....	30 à 35

*Cidre à distiller.* — Les cidres à distiller de 1924 commencent à s'offrir aux usines qui ne fabriquent pas elles-mêmes leur matière première. Ces cidres sont payés 3 fr. 50 à 4 fr. le degré et l'hectolitre.

L'approvisionnement des usines de distillation traitant les pommes est très facile.

Après avoir bénéficié d'un mouvement de fermeté important, les cours des eaux-de-vie, flegmes et alcools ont subi une réaction qui les ramène aux cours du 15 octobre. La cote doit donc être établie comme suit :

Cidre de distillation .....	3.50 à 4 fr.
Eau-de-vie de cidre :	
Bretagne .....	550 à 600 fr.
Normandie .....	600 à 650 fr.
Flegmes .....	480 à 500 fr.
Alcools neutres .....	575 à 650 fr.

*Pommes.* — Un mouvement très rapide de hausse s'est produit sur les pommes aigres destinées à l'Allemagne, et par répercussion sur les pommes de la Bretagne, de la Sarthe, de l'Yonne et de la Thiérache. Mais, ce mouvement de hausse qui avait porté les pommes aigres jusqu'à 180 fr., n'a pas duré plus d'une quinzaine et une baisse plus importante que le mouvement de fermeté, en résulte actuellement.

En ce moment, et dans toutes les régions, le cours des pommes varie entre 90 fr. et 100 fr. en culture.

(La Cidrerie Française.)

## FOUDRES AYANT TENDANCE A LA MOISSURE

L'humidité provoque souvent des germes de maladie et renferme des microbes. Le microbe de la « moisissure » est grave.

Par suite du mauvais bondage ou de douelles défectueuses et bien souvent de cercles mal serrés, le matériel vinaire prend la moisissure. Si le mal est récent et les moisissures superficielles, on peut se contenter de plusieurs traitements à la brosse. Mais souvent le mycélium a pénétré dans le bois, qu'il faut raboter avec soin jusqu'à disparition complète de toute la partie attaquée.

On fait alors un lavage énergique avec une brosse en chiendent, au moyen d'eau additionnée d'acide sulfurique, à raison de un litre et demi à deux litres par hectolitre d'eau. On rince ensuite à grande eau et on bonde après avoir fortement méché.

Dans des cas très graves de moisissures, voici un traitement plus efficace, qui consiste à raboter les douelles le plus possible, ensuite on brosse et on lave avec 500 grammes de chlorure de chaux bien frais délayé dans 100 litres d'eau ; rincer ensuite avec une solution de potasse ou de soude à 10 %, puis avec de l'eau acidulée à l'acide sulfurique.

Terminer toujours par d'abondants rinçages à l'eau et de très forts méchages au soufre.

Le même procédé peut s'employer pour les foudres ou cuves en bois.

(La Cidrerie Française.)

# LES RÉCOLTES OFFRES ET DEMANDES

## CÉRÉALES

Après avoir atteint assez rapidement les cours de 118, 120 et même 122 fr., les blés de notre région ont subi l'effet de la baisse de la livre qui ramenait les prix des blés étrangers aux environs de 120 fr., droits en sus, bien entendu. Nous revoyons donc le prix de 115 à 117 fr. pour nos blés de pays.

Il nous est bien difficile de tenir nos adhérents au courant des prix praticable devant des variations aussi importantes et aussi rapides. C'est l'inconvénient d'une publication par quinzaine seulement. Il suffit, du reste, de jeter les yeux sur les journaux commerciaux comme le *Bulletin des Halles*, pour se rendre compte de la rapidité avec laquelle en toutes marchandises les cours varient de l'ouverture à la clôture de chaque marché.

En dehors des achats de la meunerie du département, il se traite toujours un certain chiffre d'affaires pour les régions de l'Est et du Sud. La région du Nord utilise ses blés indigènes dont la qualité très défectueuse ne permet la réalisation et l'emploi en minoterie qu'avec une grosse réduction de prix allant jusqu'à 10 et 15 francs par cent kilogrammes.

La boulangerie hésite à faire d'autres marchés que des achats à très court terme.

Les taxations officieuses après entente contradictoire entre minotiers, boulangers et représentants des consommateurs viennent changer à chaque instant les prix de la farine et du pain. Cette situation n'est pas faite pour faciliter les affaires. Heureusement que dans notre région la culture se préoccupe en somme assez peu de ces questions économiques pourtant graves. Elle vient de terminer ses ensemenagements sur ses bases ordinaires et le temps plutôt très favorable des mois d'octobre et novembre a pu contrebalancer l'influence bien préoccupante de la diminution de la main-d'œuvre agricole. Les prix actuels du blé sont en somme le meilleur encouragement pour le producteur à maintenir partout le taux des superficies ensemencées en céréales, et tout ce que le Gouvernement et les Chambres pourront imaginer dans l'ordre *ristournes et remises* n'aura jamais qu'une bien petite influence dans les décisions de la culture. Elle prendra, bien entendu, ce qu'on lui offrira, mais nous persistons à croire que toutes ces mesures n'auront aucun effet pratique *utile*. Nos cultivateurs n'ignorent pas que si ces mesures nécessitent une dépense de 50 ou 100 millions, il faudra bien que les contribuables paient eux-mêmes ce qu'ils toucheront du Trésor.

Les avoines se maintiennent assez bien. La demande est régulière malgré la diminution considérable dans l'effectif des chevaux de l'armée et du commerce des transports. Il faut reconnaître aussi que c'est la céréale qui avait le moins profité de la hausse des cours. Il n'est guère question d'importation.

Rien de changé pour les autres céréales qui sont plutôt calmes dans l'ensemble.

## VINS

Toujours le calme dans les achats de vins de pays. Le commerce de gros ne s'est guère intéressé jusqu'ici à notre récolte. Il y a cependant des vins assez bien réussis, et présentant un degré convenable.

Nous voulons bien admettre que la qualité ne vaudra pas celle des vins de 1923. Elle sera cependant suffisante pour alimenter la consommation courante.

Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu à modifier les prix de notre dernier bulletin. Nous les maintenons donc pour le moment.

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

## OFFRES

129. — A vendre 450.000 beaux plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, prix défiant toute concurrence, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne); 60 hectares vignobles et pépinières. Commandes et expéditions soignées. — *Catalogue prix courant sur demande.*

165. — A vendre superbes jeunes verrats et truies craonnaises pour la reproduction. Pure race.

166. — On offre des plants racinés de producteurs directs des meilleures variétés, ainsi que des plants greffés, muscadet, gros plant et autres.

S'adresser à M. Auguste Meneux, le Guineau, Chapelle-Basse-Mer.

167. — A vendre wagonnette, capote toile, caisse noyer verni, coussins cuir, peau de porc. Très bon état. 2.800 francs.

168. — A vendre 25 francs l'un ou échanger contre angoras blancs, coqs, 8 mois, races pures Leghorn, Wyandotte, Houdan, Brekel, Rhod.

169. — A vendre, porcs reproducteurs craonnais, 8 à 12 semaines. S'adresser à M. Maussion, château de Cothias, Avesnac (Loire-Inférieure).

170. — A louer présentement à prix d'argent, commune de Vertou, ferme de 9 hectares, toutes cultures d'un seul tenant, conviendrait à jeune ménage actif sans nécessiter de domestiques.

171. — A vendre : 1° 1 coq Plymouth-Rock, 1 an : 40 francs. 2° 1 jument rouanne, 11 ans, 1 m. 60, bien attelée et habituée aux travaux agricoles : 3.000 francs.

172. — A louer présentement à Vallet, une bordure de 4 hectares 1/2 environ, pourvue du cheptel et du matériel, et pouvant convenir à jeune ménage n'ayant pas d'avances. Références exigées.

173. — A vendre, jument baie, 8 ans, 1 m. 65 environ, apte à tous travaux, trotteuse, garantie peur de rien.

174. — A vendre, chienne Setter, 18 mois avec deux chiots sevrés. Arrête, très docile. Essai sur place.

175. — A vendre : 1° très bon basset blanc et orange, 3 ans, 250 fr.; 2° chien couchant, 2 ans, arrête et rapporte, 350 fr.

176. — A vendre, 100.000 plants greffés extra beaux : Muscadet, gros-plant, gros-plant, Colombar, Pinot de Loire, Seibel 4643-4986, Othello, etc. Producteurs directs racinés, arbres fruitiers de toutes sortes, colis de 10 poiriers variés, sur cognassiers 30 fr. S'adresser à M. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Couperie.

177. — A louer à moitié fruits ou à prix d'argent, une ferme de 35 à 45 hectares, d'un seul tenant, située commune de la Montagne. Conditions avantageuses. Disponible de suite ou à la Toussaint 1925. S'adresser à M. Guibé, 12, rue de Bouillé, Nantes.

178. — A vendre, belle chienne Epagneul-Breton, pure race, 9 mois, pédigrée, 200 fr.

179. — A vendre, superbes plants de vignes racinés, directs et greffés, en Seibel 4986, 4995, 5061, et Maurice-Baco. Prix très modérés. Garantie très rigoureuse. Envoi échantillon sur demande.

180. — A vendre, bon état de marche : Torpédo Delahaye, 5 places, 12 C. V. 1913. Visible garage Dagassan, 133, rue des Hauts-Pavés, Nantes.

181. — A vendre, 150 mille plants racinés directs et greffés toutes variétés.

182. — A vendre, bassette griffonne vendéenne, jambes droites, 300 fr.; essai.

183. — A vendre, beau parquet race pure Hambourg, 7 sujets, 200 fr.

## DEMANDES

65. — On demande : 1° homme âgé pour entretien jardin, 2° 1 collier à cheval occasion, longueur 0 m. 47, largeur 0 m. 18.

66. — Célibataire 35 à 37 ans, demande place de chef de culture dans exploitation agricole. Excellentes références.

67. — On demande ménage, le mari jardinier-maraîcher très compétent, la femme cuisinière. On prendrait au besoin ménage avec un ou deux enfants en âge de travailler.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 75 »  
Chaux menue, ou cendre de chaux ..... 35 »  
Chaux agricole, mélangée..... 72 »  
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos..... 85 »

Sacs facturés, mais repris même prix. Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

### Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

60 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

62 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 5 décembre.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1924	115 à 118	
Seigle.....	»	100 à 102	
Avoine.....	»	82 à 83	
Orge.....	»	110 à 113	
Sarrasin.....	»	92 à 95	
Son.....	»	60 à 62	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		153 à 155	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	70 » à 80 »
Paille — — — — —	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	100 » à 110 »
Paille — — — — —	95 » à 100 »

### VINS

Prix nominaux

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix nu 1924...	260 à 275
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix nu 1924...	220 à 250
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix nu 1924	120 à 130
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix nu 1924	110 à 120

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 4 décembre.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs.....	1.250	1.240	5.04	3.95	3.45
Vaches.....	460	450	5.04	3.85	3.30
Taureaux.....	182	179	4.44	3.50	3.40
Veaux.....	1.002	991	8.48	4.85	4.40
Moutons.....	5.701	5.601	6.65	5.55	4.90
Porcs.....	3.333	3.333	5.70	5.50	5.30

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	345 »
Blancs, 64 ou 60 % huile.....	330 »
Bleu pâle.....	290 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres.....	344 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau...	346 »

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	88 »
l'estagnon de 5 k.....	45 »

Huile de table extra douce <i>La Délicate</i> , l'estagnon de 10 k.....	69 »
l'estagnon de 5 k.....	35 50

Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	85 »
Huile de table <i>La Cardinale</i> , l'estagnon de 10 k.....	64 »

Franco toutes gares ou pris à Nantes.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées au cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saigon N° 1.....	146 »
Riz Saigon N° 2. Type Japon.....	148 »
Riz Madagascar L. L.....	149 »
Brisures de riz N° 2 (Madagascar)	132 »
Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k.....	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	77 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	77 »
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)	97 »
Manioc en farine (sacs de 65 k.)...	manq.

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos.....	104 »
Arachides Rufisque blanc (sacs de 75 kilos).....	112 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	78 50

Les 100 kil. logés wagon Nantes ou en magasin

Issues de riz en sacs de 100 k.....	62 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Nantes.	

Farine grasse de maïs PRIMA.....

Granulé condensé pour volailles... 88 »

Grande Pondeuse..... 98 »

Farine de viande..... 125 »

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif »... 57 »

Son mélassé..... 75 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays..... 90 »

Blé noir..... 107 »

Orge de pays..... 110 »

Orge d'Algérie..... 105 »

Mais du Maroc..... 110 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos... 52 »

Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 65 »

Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 53 »

Dosages en mélasse garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

**POUR VENDRE** vos sauvagines : renards, loups, blaireaux, écureuils, belettes, etc., vous avez tout intérêt à vous adresser chez P. FERROCHAUD, fourreur à Saint-Pazanne.

Montage en fourrures - Prix avantageux - Travail irréprochable

**J'offre à louer** plusieurs LOCOMOBILES MERLIN, A. CHAUVIN, mécanicien Châteaubriant-L-I.

**REPRÉSENTANTS** demandés par Vignerons désirant vendre directement sa récolte. Vin de table exquis - Prix modéré - Clos Mont-Oriol ILLE (Pyrenées Orientales)

**Griffons vendéens** nés 9 Juillet, pedigree. Quilot Saint-Jean-la-Poterie (Morbihan).

**A VENDRE** cause électrification, excellente installation à gaz pauvre 15-17 chevaux. Visible en marche. A. HAINAUX, Nozay (Loire-Inf.)

**Epagneul** croisé gordon, 5 ans, très soumis, rapporte, arrête, broussailleur, 250. DUBOIS, maire, Rosnay (Vendée)

**ON DEMANDE** ménage jardinier et toutes mains. S'adresser : AUDUBON, Grand Casino des Sables d'Olonne

**Chien d'Arrêt** Jeune chien 4 mois, croisé cornion St-Germain BAZIN Georges, Chalillon-sur-Sèvres (89-S.)

**OUVRIER CHARRON** demandé de suite. Travail assuré à l'année, outillage mécanique S'adres. : M. FAUQUET, charron, La Ferlé-Vidame (E.-et-L.)

**DEMANDE** BONNE, même débutante. Cuisine, ménage, bons gages. Des CILLEULS, Saumur

**MAGNETOS**, réparations de toutes marques dynamos, démarreurs. Nombreuses occasions garanties état neuf — MARTY, 45, rue Léon, PARIS

**BETTERAVES** fourragères demi-sucrières, toutes pailles pressées, par wagons complets. Prix avantageux, franco gares, acheteurs sur demande M. Paul PLÉ, Angerville (Seine-et-Oise)

**CHINCHILLAS**, Beveren, Russes issus primés. VARNIER, 2, rue chêne vert, Vitry-le-François

**C'EST INCROYABLE !**  
A titre de réclame, j'envoie : 1 élégant sac à main pour dame ; 1 superbe portefeuille ; 1 idéal porte-monnaie ; 1 porte-carte ; 1 stylo système riche ; 1 broche porte-bouheur ; 1 flacon extrait odeur et un agréable surprise. CADEAU : 2 nappes, 12 serviettes, le tout contre remboursement de 12.50.  
Ecrire : MARQUINERIE SIMILI E. A. 25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

**COQUILLES D'HUITRES** pulvérisées. Indispensable pour favoriser ponte. Notice et prix — 10 kilos franco 9 francs F. ROUFFINEAU, ostréiculteur à Mornac (Charente-Inf.)

**ELASTIQUES** pour emballage fruits, à prix intéressants pour acheteurs se couvrant maintenant. S'adresser : HUBERT'S Rocabay, Saint-Malo seul représentant de CATON LIMITED de Londres

**POMMES A CIDRE** et cidres fermiers de NORMANDIE. Cidre marque "LA POMME D'OR". Beurre fermier marque "SAINT-MÈRE" et "LA BONNE FERMIERE". Pommes de terre sélectionnées, choux-fleurs, etc... Ecrire à M. P. PIQUET, expéditeur à Sainte-Mère-Eglise (Manche)

**DESTRUCTION** des MAUVAISES HERBES des CEREALES par **L'ACIDE SULFURIQUE**  
D'un perfectionnement parfait, simples, robustes et pas cher sont les célèbres pulvérisateurs à dos et à traction, à TONNEAUX EN BOIS et POMPES A AIR, vendus par les ETABLISSEMENTS DU PROGRES.  
13, Rue de Lorraine, LA ROCHE-SUR-YON (Vendée)

**ON DEMANDE** PERSONNE SERIEUSE de 30 à 45 ans, pour tenir intérieur chez personne seule. 200 francs — Nourrie logée S'adresser : ROULLAUD, Mouthéry (Seine-et-Oise)

**A AFFERMER** pour le 24 Juin prochain, deux fermes se touchant, 84 hectares conviennent pour moutons, blé, vaches laitières. Prix modéré DEVAULX, La Cloutière, PERRUSSON (Indre-et-Loire)  
**Et à prendre en métayage** pour Noël prochain, autre ferme de 49 hectares, grains et élevage. Même adresse

**Si vous aimez les HUITRES** ou si vous désirez faire un beau cadeau. Demandez directement aux parcs d'élevage : ROUFFINEAU à Mornac (Ch.-Inf.)  
10 kilos Marennes extras 1<sup>er</sup> choix 90 fr. - 5 kilos 50 fr.  
Belles Portugaises parquées 10 kilos 22 francs  
5 kilos Palourdes 18 francs

**A DONNER A FERME OU A MOITIÉ** pour le 24 Juin prochain de 40 hectares, bonne pour blé et vaches laitières. et pour Noël prochain autre FERME de 40 hect., pour grains et élevage. Ecr. : M. DEVAULX, La Cloutière, PERRUSSON (I.-et-L.)

**ON DEMANDE** ménage jardinier, 35 ans au plus, spécialement la culture maraichère, la taille des arbres fruitiers. La femme au courant du métier, pouvant faire les marchés, part sur la vente, pouvant élever les gages à cinq cents francs au minimum par mois. Bonnes conditions sous tous les rapports CHATEAU du ROC-H DU en CRAGH par AURAY (Morb.)

TOUTES LES VIGNES NOUVELLES FRANCO-AMÉRICAINES DE **SEIBEL**  
Rustiques et Résistantes aux Maladies  
Production régulière de bon vin riche en alcool et en couleur  
Boutures et racines d'authenticité absolue  
Demander catalogue et prix courant à l'obtenteur M. SEIBEL, à Aubenas (Ardèche) ou à M. COLIN, à Montboucher (Drôme)

**BEAUX PLANTS** de 2 ans de GAILLARD rouge et blanc, CASTEL 1832 et CHEVALIER 3401. Boutures de SEIBEL 4986, 4995, 5409, 4643, 5455. Le TANK, les PLANTS de l'AVENIR, ainsi que nombreuses autres variétés. Prix très modéré — Demander le catalogue L. DUBOIS, maire de Rosnay (Vendée).

**TRACTEURS AGRICOLES** d'occasion, état neuf. Tourand, Latil et Moline avec charrues prêts à fonctionner. Prix intéressants. S'adresser Garage LAPORTE à Toulouse

**TORPEDO** Renault 1922. 10 c.v., 5 places, état neuf. 76, rue Saint-André, NANTES

Pépinières et Horticulture réputées, Charles CAILLÉ Aîné, 105, rue de Paris, à Nantes, fondées en 1780. Les plus importantes cultures de plants de fraisiers de la région, 200 variétés à gros et à petits fruits, dont 35 remontantes produisant de mai en octobre. Catalogue franco. Téléphone : 21.59.

**C<sup>o</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE à ANCENIS et canton de CHAMPTOCEAUX par M. JUTEAU  
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

**SI la VIGNE**  
vous intéresse demandez la brochure Les Hybrides producteurs directs de 160 pages, adressée franco sur demande  
Plants greffés toutes variétés. Boutures greffables porte-greffes racinés. Collection variétés de table.  
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement  
Prix courants franco sur demande. On demande des représentants E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

**Assurances Agricoles**  
**J. DURAND-GASSELIN**  
3, rue Boileau - NANTES  
**L'UNION**  
C<sup>o</sup> d'assurances contre l'incendie  
**ZURICH**  
C<sup>o</sup> d'assurances contre les accidents  
Agents dans tous les cantons

**Agriculteurs ! Industriels !**

*Vous tous qu'inquiète le grave problème de la main d'œuvre, remplacez hommes et chevaux par un FORDSON.*

DEMONSTRATION GRATUITE SUR DEMANDE ADRESSEE A

**HENRI MATILE - NANTES** 20, RUE RACINE Tél. 9.16

SUCCESEUR DES GRANDS GARAGES DE BRETAGNE

**LE ZENITH**  
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT LIÉRIEN DU COMICE DE VERTOU.  
Incendie - Vol - Accidents  
A. VAULON et C. BOUCHAUD - 5, Place Félix-Fournier - NANTES

**VIGNES**  
**J. FOULONNEAU, Viticulteur** à Saint-Christophe-la-Couprrie (M.-et-L.)  
Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.  
Racines producteurs directs. Hybrides nouveaux.  
Boutures greffables. Arbres fruitiers.  
Collis de 10 POIRIERS variés sur Cognassier 30 fr., franco toutes gares  
Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheteurs.  
Prix-courant franco sur demande.

**VIGNES AMÉRICAINES**  
- Vignoble de l'Equazière - LA GARNACHE (Vendée)  
Plants, racines et boutures de Gaillard Seibel, Baco 22 A, Eastel, etc.

**TANNINS** EXTRAS à l'ALCOOL - Garantis purs -  
Colle de Flandre, Colle de poisson, Colle Gélatine, Colle Nantaise, Colle Coignet, Métalulfite de potasse, Acides tartrique et citrique, Conservateurs et Anti-ferments  
chez **E. PILLORGET** 2, rue Guépin 2 NANTES  
Tél. 1528 FABRIQUE DE BOUCHONS Compte Postal. 5649  
Conseils gratuits sur les soins à donner aux Vins  
**Tuyaux caoutchouc** pour Siphons, Bassines à soutirer Entonnoirs, Mèches souffrées, Bandes, etc.  
**POMPES, Moto-pompes, Echaudeuses, Rince fûts, Pèse tonneaux, etc.**  
Tout l'Article de CAVES et de CHAIS au meilleur prix

**ARBRES FRUITIERS**  
Abricotiers - Cerisiers - Pruniers  
Pommiers à cidre et à couteau  
Poiriers - Pêchers formés et non formés  
**ROSIERS** Collection d'élite 1<sup>er</sup> Prix aux Expositions  
Camélias et Arbustes d'ornement  
**A.-D. BAHAUD**  
Pépiniériste  
106, rue des Chalâtres - NANTES  
Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours, Membre du Jury.

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
1, Rue Haudaudine, 14, Qual de l'Hôpital - NANTES  
**O. PILLET, pharmacien** → TÉLÉPHONE 9.08  
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
— BAISSÉ DE PRIX —

**VOITURES D'ENFANTS**  
OCCASIONS ET NEUVES  
AGHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS  
**MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES**

**POMMES DE TERRE**  
de Semence

**AGRICULTEURS**, gardez-vous de planter des Tubercules dégénérés.  
**Pour avoir une bonne récolte**, achetez sans retard vos plants en Bretagne au climat et au sol propices. Prix modérés. **Qualité de 1<sup>er</sup> choix**. Variétés à **grands rendements** : Beauvais, Andréa, Ronde jaune, Chardonne, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator, Fluck géante, Saucisse, Professeur Maercker, Merveille d'Amérique, Wolthmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.  
Expéditions par wagons et à partir de **50 KILOS** pour chaque variété

**UNION AGRICOLE BRETONNE**  
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)  
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

**PULVÉRISATEUR A TRACTION "L'IDEAL"**  
pour le traitement des céréales à l'acide sulfurique et le sulfatage des vignes

Cet appareil, construit spécialement pour son adaption à la culture dans la région, possède des dispositifs nouveaux et indispensables, entr'autres :  
Un relevage vertical de la rampe porte-jets, au moyen d'un levier, à la portée du conducteur, pour faciliter le virage au bout du champ.  
Un attelage réglable et très court pour bœufs et chevaux.

Toutes les pièces de l'appareil en contact avec l'acide sont en métal spécial inattaquable  
Pour renseignements complémentaires s'adresser à :  
**J. LEGEAY, constructeur** - Cheméré (Loire-Inférieure)